Les notions de paix et de guerre

Il existe de nombreuses définitions de la paix. On conçoit souvent la paix comme l'absence de guerre ou de conflit. En fait, le mot paix comporte dans les différentes langues des connotations diverses : Pax dénote un système de droit, un pacte, du verbe paciscor, mais aussi un ordre militaire. L'*eirene* en grec, le *salaam* arabe, le *shalom* juif et le *shanti* indien (« la paix de l'esprit ») connotent plutôt un sens de paix conviviale, obtenue par l'harmonie et l'amitié.

Plus récemment, le politologue norvégien Johan Galtung a proposé la distinction entre la « paix négative » et la « paix positive ». Dans le premier cas, la paix se définit par l'absence de violence entre groupes humains ou nations. Alors que la « paix positive » met non seulement l'accent sur l'absence de guerre ou de conflit violent, mais aussi sur le développement de facteurs de coopération et d'intégration entre ces groupes ou nations afin de favoriser une paix durable.

La paix positive se caractérise par un degré élevé de justice sociale et un niveau de violence minimal.

De son côté, la guerre peut se définir comme étant une action volontaire et réciproque, active et organisée ; sa finalité étant pour chacun des protagonistes d'imposer à l'adversaire sa volonté. La notion de guerre doit être nettement distinguée des différentes formes de lutte et d'opposition. Le trait le plus frappant de la guerre est son caractère de phénomène collectif. C'est en cela qu'elle doit être différenciée des actes de violence individuels.

Certains comme Clausewitz (cf. page7) considèrent la guerre comme un « acte de violence dont le but est de forcer l'adversaire à exécuter notre volonté ».
Friedrich Martens quant à lui, estime que la guerre est « une lutte entre hommes ».

La clause de Martens

La clause de Martens fait partie du droit des conflits armés depuis sa première apparition dans le préambule de la Convention II de La Haye de 1899 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Elle stipule que tout ce qui n'est pas expressément interdit par un traité n'est pas pour autant autorisé. La conduite dans les conflits armés ne doit pas être jugée uniquement selon les traités et la coutume, mais aussi selon les principes du droit international.
D'autres, enfin, exigent que cette guerre ait lieu entre Etats indépendants, c'est-à-dire qu'elle ait un caractère international (Bluntschli, Pradier, Dupuy). Mais parmi les définitions les plus complexes, citons celle de von Bogulslawski : « le combat mené par un groupement déterminé d'hommes, tribus, nations, peuples ou Etats contre un groupement pareil ou similaire », celle de Lagorgette : « La guerre est l'état de lutte violente issue entre deux ou plusieurs groupements d'êtres appartenant à la même espèce, de leur désir ou de leur volonté », ou encore celle de Quincy Wright selon lequel la guerre peut être considérée comme « un conflit simultané de forces armées, de sentiments populaires, de dogmes juridiques, de cultures nationales ».

Friedrich Martens, diplomate et juriste russe.

"La paix ce n'est pas seulement l'absence de guerre, lorsqu'il n'y a pas de combats et de batailles. La paix, c'est avoir de quoi manger, vivre dans une maison décente, avoir du respect les uns pour les autres."

Rigoberta Menchù, Prix Nobel de la paix, 1992

"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix..."

Acte constitutif de l'UNESCO, 1945

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre…"

Charte des Nations Unies, 1945

Evolution de la perception de la guerre et de la paix

L'histoire tout entière, et avant elle la préhistoire, signalent l'existence de la guerre dès l'aube de l'humanité. C'est surtout en fonction de l'histoire des techniques que la guerre a considérablement évolué.

L'Antiquité

Dans la philosophie grecque, la guerre est considérée comme un fait positif indiscutable : la Cité est avant tout un organisme défensif, une forteresse collective. La guerre est l'instrument d'un ordre providentiel dans lequel elle est mère de toutes choses ; elle fait des uns des dieux, des autres des esclaves ou des hommes libres. Les forces armées sont des milices lourdement équipées, organisées en phalanges ou en escadrons, destinées aux actions de choc et ayant recours aux arcs, flèches, lances et épées. Le monde est alors soumis à « polemos » (la guerre en grec).

La garde prétorienne

Dans l'antiquité romaine, un droit de la guerre est établi et strictement appliqué : toute guerre doit être précédée d'une déclaration suivant des rites minutieux et ce, afin d'être juste, peu importe le pourquoi et l'objet. Le massacre des vaincus ou la vente des survivants comme esclaves constituent la règle. Quant aux armées romaines, elles surpassent toutes celles qui les ont précédée en matière d'exploits militaires et d'adresse tactique. Armées de boucliers, glaives et javelots, celles-ci sont bien entraînées et soumises à une sévère discipline. La puissance de leur organisation permit d'ailleurs à l'Empire romain d'étendre son pouvoir à travers l'Europe et l'ensemble du bassin méditerranéen.

La tradition de la **Trêve Olympique** a vu le jour dans la Grèce antique avec le roi Ifitos. Ce dernier cherchait un moyen de mettre fin aux guerres du Péloponnèse. Il s'adressa à un oracle de Delphes qui lui recommanda de « restaurer les concours sportifs » à Olympie comme une célébration de la paix. Le roi instaure dès lors les Jeux Olympiques et signe avec Sparte la Trêve Olympique, l' « Ekecheiria », constituant ainsi l'accord de paix le plus durable de l'histoire. Durant cette trêve, les populations pouvaient voyager en toute sécurité et assister aux Jeux. Cette Trêve Olympique sera respectée pendant douze siècles, invitant l'Humanité à déposer les armes et à bâtir les fondements de la paix, du respect mutuel, de la compréhension et de la réconciliation.

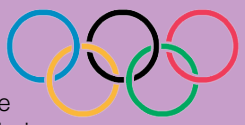

Le Comité International Olympique (CIO) a décidé de faire revivre la tradition de cette Trêve Olympique pour contribuer symboliquement à la recherche de solutions pacifiques et diplomatiques aux différends à travers la mobilisation de la jeunesse pour la promotion des idéaux olympiques et l'établissement d'un contact entre les parties au conflit. Les activités du CIO offrent donc une occasion de dialoguer et de réconciliation et s'étendent bien au-delà de la période des Jeux Olympiques en prenant des initiatives en faveur de la paix en collaboration avec l'ONU ou par le biais des Comités Nationaux Olympiques. Par exemple, pour la première fois à des Jeux Olympiques, la Corée du Nord et la Corée du Sud ont défilé sous le même drapeau et le même nom de « Corée », lors des J.O. de Sydney en 2000.

Le Moyen-Age

C'est au Moyen-Age que l'on assiste à une codification progressive de la guerre. On voit en effet se constituer un droit des gens dans lequel juristes et moralistes élaborent des réglementations qui tendent toutes vers une accalmie (« Trêve de Dieu »). La réflexion morale sur la guerre connaît une importante évolution.

Des penseurs chrétiens, tels que Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin, ont dressé une théorie de la « guerre juste » selon laquelle toute guerre se doit non seulement d'être déclarée par l'autorité souveraine, mais aussi d'être conduite dans le but de maintenir la paix et la justice. Elle ne doit en aucun cas être motivée par le profit ou la volonté de domination. Ils distinguent la guerre juste (« jus ad bellum ») du droit dans la guerre (« jus in bello »), admettant ainsi la guerre, mais en même temps, en récusent l'arbitraire et les excès. Cette vision a permis parfois de limiter la férocité des guerres féodales.

Avec l'influence de l'église, un code de chevalerie se met en place afin d'assurer la protection de la population civile et garantir des droits aux vaincus. Mais cette « guerre courtoise » prend fin à partir du XIVème siècle, avec l'apparition des mercenaires.

Saint Augustin

source : www.cosmovisions.com

Saint Thomas d'Aquin

source : http://lemondepolitique.free.fr/droit/persondroit/photopers.htm

La Renaissance

Avec la guerre de Trente Ans - conflit politico-religieux qui a embrasé toute l'Europe entre 1618 et 1648 - la guerre change de statut : elle est désormais considérée comme un acte politique et comme un paramètre des relations internationales, où seules les notions d'équilibre et de puissance comptent. Les traités de Westphalie mettent fin à ces guerres de Religion et marquent un tournant dans l'histoire des relations internationales : désormais, la politique étrangère des Etats doit être compatible avec les intérêts de chacun de manière à atteindre un certain équilibre des forces. Les ravages de cette guerre conduisent le diplomate hollandais Hugo Grotius à professer la mise en place d'un code de conduite des belligérants. « De jure ac pacis » (Du droit de la paix et de la guerre) se présente comme un véritable code de droit international.

Hugo Grotius ▸

source : http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/BrievenVanHugoDeGroot1594-1645

Au même moment, les techniques de guerre connaissent une révolution avec le roi de Suède, Gustave II Adolphe (1594-1632). Ce dernier préconise la division de l'infanterie en unités réduites disposées en ligne et permettant de faire subir à l'adversaire un feu continu. Plus tard, celle-ci est organisée en carrés, technique qui assure une meilleure défense. De plus, la puissance de feu se voit accrue grâce à l'introduction du fusil à pierre et de la cartouche qui permettent de tirer à une plus grande vitesse. Enfin, les bataillons sont désormais divisés en pelotons. Ce perfectionnement en matière d'armement renforce les capacités de défense et prolonge en fin de compte la durée des hostilités (guerre d'usure).

◂ **La guerre de Trente ans**

source : http://www.herodote.net/motguerredeTrenteAns.htm

Deux théoriciens incontournables tiennent jusqu'à nos jours une grande place dans la pensée politique et militaire. L'un, Nicolas Machiavel (1469-1527), est un penseur italien de la Renaissance, l'autre, Carl von Clausewitz (1780-1831), est un officier militaire prussien. La principale thèse de Machiavel peut se résumer en la formule : « Toute guerre est juste dès qu'elle est nécessaire ». Il est partisan de la « guerre préventive » qu'il juge la seule vraiment raisonnable. Quant aux règles d'humanité, celui-ci se montre sans illusion à leur propos : « Un prince (…) ne peut exercer impunément toutes les vertus parce que l'intérêt de sa conservation l'oblige souvent à violer les lois de l'humanité, de la charité et de la religion ». Il est encore aujourd'hui présenté comme un homme cynique dépourvu d'idéal, de tout sens moral et d'honnêteté, ce que définit l'adjectif machiavélique. Depuis Machiavel, la pensée politique s'est affranchie de la morale religieuse : la guerre n'a plus pour finalité la recherche de la justice ou le triomphe de la chrétienté mais la poursuite de l'intérêt national et le maintien (ou la modification) de l'équilibre international.

Portrait de Nicolas Machiavel par Santi di Tito, exposé au Palazzo Vecchio à Florence ▴

Les Lumières

La fin du XVIIIème siècle connaît l'introduction, par les armées révolutionnaires françaises, de nouvelles tactiques. Les troupes, par exemple, sont déployées en colonnes afin d'être plus manoeuvrables. Napoléon Bonaparte va transformer ces forces révolutionnaires en une redoutable armée de conquête en introduisant le principe de conscription universelle. Le système de relais permet à chaque corps de contenir les attaques ennemies en attendant l'arrivée d'un autre corps à la rescousse. La rapidité de déploiement et la mobilité tactique sont à l'origine du succès des guerres napoléoniennes, au moins jusqu'en 1812, permettant à Bonaparte de vaincre la Prusse, l'Autriche et la Russie.

◂ **Napoléon Bonaparte**

Source : www.canalacademie.com/article104.html

Il n'y aura plus de théories sur la guerre - hormis des théories de juristes et théologiens – jusqu'au XIXème siècle. Auteur du traité Vom Kriege (De la guerre), publié en 1832, Clausewitz est avec Marx et Darwin une des figures les plus marquantes de leur siècle. Analyste de la guerre et de la stratégie, ses principes se basent sur l'idée d'une suprématie de la politique : la guerre est selon lui, la continuation de la politique par d'autres moyens, l'instrument par lequel la politique se manifeste. Par conséquent, l'armée a une importance fondamentale car elle représente le sommet de la vie sociale, toute la puissance de la nation étant nécessaire pour aller en guerre. La conduite de celle-ci en tant que forme des rapports humains est subordonnée à la politique, aux intérêts majeurs de l'Etat. Si son but stratégique est de désarmer l'ennemi, sa fin politique est de produire un nouvel équilibre entre les Etats, dont résultera la paix. Pour lui, la diplomatie comme la guerre constituent deux aspects d'une même action.

Carl von Clausewitz

Ainsi, se dégagent chez Clausewitz les traits de la guerre qu'il appelle « but absolu », qui donnera naissance par la suite au concept de « guerre totale ». Il est aussi, entre autre, à l'origine des distinctions cardinales entre objectif de guerre et but de guerre, guerre absolue et guerre réelle, tactique et stratégie, offensive et défensive, etc.

Le siècle des Lumières croit pouvoir en finir définitivement avec la guerre, comme en témoignent les écrits de l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743) et du philosophe allemand Emmanuel Kant (1724-1804), tous deux auteurs d'un « Projet de paix perpétuelle ». Les victoires de la Prusse sur l'Autriche lors de la guerre austro-prusse puis sur la France pendant la guerre de 1870-1871 illustrent la supériorité du commandement et l'organisation de son armée dont le modèle a été étendu à l'ensemble des puissances européennes. La rapidité, la portée et la précision des armes d'artillerie se sont vues améliorées de manière continue, surtout pour les forces d'attaque.

Evaluation du nombre de soldats morts dans les guerres européennes entre 1618 et 1815

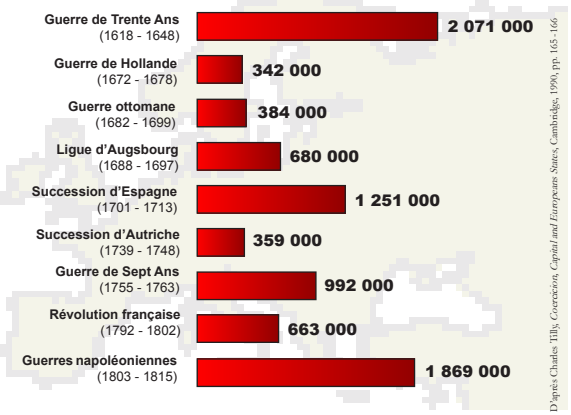

Adapté de : Naissance de l'armée moderne, in L'Histoire, Joël Cornette, n°267 Juillet-août 2002, p. 41.

Les « guerres industrielles »

Avec la Révolution industrielle et à partir de la seconde moitié du XIXème siècle de grands changements se produisent alors dans la conduite de la guerre, qui permettent de parler de « guerre industrielle ».

1) Les Etats se trouvent désormais capables de mobiliser d'importantes ressources économiques dans le but de mettre sur pied d'immenses armées et de les soutenir sur de longues périodes. C'est à cette époque que se généralisa la conscription.
2) L'utilisation de la vapeur et de l'électricité à des fins militaires (chemin de fer, navires à vapeur) permet de projeter ces armées sur de très longues distances et à des vitesses encore jamais atteintes.
3) La généralisation de l'usage du télégraphe permet de commander en temps quasi réel.
4) L'extension des armes à tir rapide (artillerie à longue portée et à chargement par la culasse, armes individuelles automatiques, plus tard mitrailleuses) augmente de façon géométrique les portées de tir et surtout la mortalité du champ de bataille. Les échelles spatiales du combat moderne s'en trouvent bouleversées d'autant. Les spécialistes parlent à ce sujet de la « dilatation des théâtres d'opérations ».
5) La taille de ces nouvelles armées impose l'emploi de méthodes de planification et de commandement directement issues du monde de la grande industrie.

Texte adapté de A l'heure de la guerre industrielle, Laurent Henninger, in L'Histoire, n°267, juillet-août 2002, pp. 70-73.

source : http://www.ship-n-planes.com/

En 1944, 300'000 avions sortaient des usines américaines, contre 70'000 au Japon. Une puissance numérique qui explique la victoire des Alliés en 1945. Ci-contre : chasseurs américains sur un porte-avions, en 1944

La Première Guerre mondiale

Après l'embrasement de l'Europe qui suit l'attentat de Sarajevo le 28 juin 1914 et qui marque le déclenchement de la Première Guerre mondiale, les deux camps tentent d'appliquer les plans militaires élaborés avant guerre prévoyant une guerre éclair (Plan Schlieffen pour l'Allemagne et Plan 17 pour la France). Mais, à la fin de 1914, le front se stabilise en France sur une ligne allant de la mer du Nord à la frontière suisse. Devenue une guerre de tranchées et transformée en une longue guerre d'usure mêlant artillerie lourde, fusils et mitrailleuses, la guerre nécessite la mobilisation de toutes les énergies dans les deux camps. Pour la première fois, la population civile est directement impliquée dans la guerre ; la mobilisation des Etats est totale : les hommes montent au front et les femmes travaillent dans les usines pour soutenir l'effort de guerre.

source : http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affichepage.php?idLang=fr&idPage=2500

Bataille de la Marne

On assiste depuis la Grande Guerre à un rapide développement technologique non seulement dans le cadre de l'armement mais aussi dans le domaine des communications, notamment avec la généralisation de la radio et du radar. Une nouvelle zone de combat apparaît : bien que la majorité des batailles se déroulent sur terre et ensuite sur mer, les combats aériens débutent. De nouvelles armes sont utilisées (avions, chars, sous-marins, etc.) et de plus en plus meurtrière avec l'usage de l'artillerie lourde, de gaz ou encore de lance-flamme.

« La Première Guerre mondiale se traduit par une « grande saignée » dont l'Europe mettra des années à se remettre. Le conflit a fait 10 millions de morts, essentiellement des militaires, dont 1,7 million d'Allemands et 1,3 million de Français. Ce chiffre représente une moyenne de 900 morts français chaque jour. Six millions de combattants sont très sérieusement blessés. Parmi eux, les « gueules cassées » souffrent de terribles mutilations au visage. » (source : http://education.france5.fr/guerre14_18/traites.htm)

Dépenses militaires terrestres et maritimes des grandes puissances

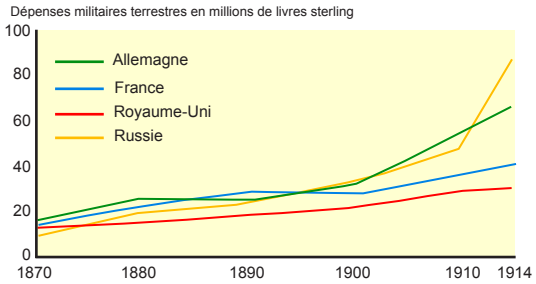

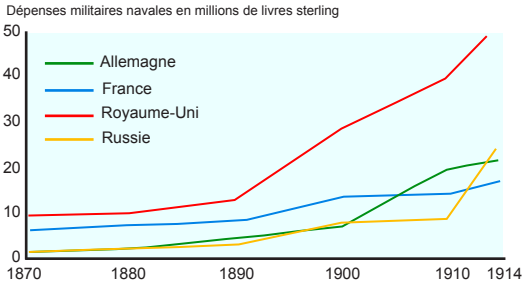

La Deuxième Guerre mondiale

La Deuxième Guerre mondiale dépasse en horreur le premier conflit mondial et revêt un certain nombre de caractéristiques nouvelles. Elle débute en Asie avec la guerre sino-japonaise de 1937 et avec les puissances européennes en septembre 1939. Les Etats-Unis entrent dans le conflit mondial après l'attaque japonaise de la base de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941.

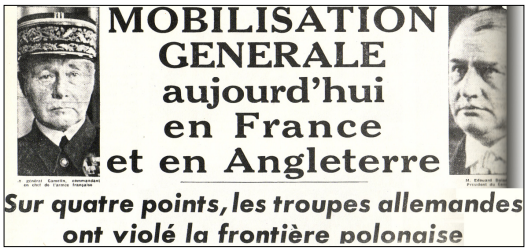

Journal français du 2 septembre 1939

Stratégique : les allemands adoptent une stratégie offensive avec la blitzkrieg (guerre éclair). Au contraire, les français adoptent une stratégie exclusivement défensive avec la ligne Maginot. On voit aussi pendant le conflit mondial d'autres mouvements qui vont influencer la suite de la guerre, comme les batailles de Pearl Harbor ou de Midway, les débarquements en Normandie (opération Overlord) ou en Provence (opération Torch), l'opération Barberousse, la bataille d'Angleterre, de l'Atlantique, de Stalingrad, les bombardements atomiques au Japon, etc.

Technique : on assiste à une intensification de la guerre motorisée qui met massivement en œuvre des moyens de destructions de plus en plus puissants (chars, bombardiers, porte-avions,…). Les innovations technologiques se poursuivent aussi : radar, équipement radio, ordinateur ; nylon (parachute) ; moteur à réaction ; fusée ; DDT ; etc.

Production : La guerre s'appuie sur la production de masse et standardisée d'armes de plus en plus destructrices et de moyens de transports dont la vitesse, le rayon d'action et la capacité ne cessent de croître. Pour gagner la guerre, il faut avoir la capacité de construire plus d'avions, de navires, de chars, de canons que l'adversaire ne peut en détruire. Grâce à la puissance de l'économie des Etats-Unis dont le président Roosevelt avait décidé de faire « l'arsenal des démocraties » dans le cadre du « Victory Program », les Alliés ont réussi à battre les puissances de l'Axe.

Les colonies participent aussi activement à l'effort de guerre en fournissant matières premières et soldats comme avec les tirailleurs sénégalais.

Pertes humaines : La Deuxième Guerre mondiale est une guerre d'anéantissement. Elle frappe autant ou plus les civils que les militaires : mitraillage des routes de l'exode ; bombardements massifs des villes (Londres, Dresde,…) ; représailles et massacres d'otages (Oradour-sur-Glane) ; extermination des juifs, des slaves, des tziganes dans les ghettos et les camps ; bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki.

Texte adapté de http://crdp.ac-reims.fr/memoire/bac/2gm/menu.htm

Pays	Pertes militaires	Pertes civiles	Pertes totales	En % par rapport à la population totale d'avant-guerre
URSS	13'600'000	7'500'000	21'100'000	10,0 %
Pologne	120'000	5'300'000	5'420'000 *	15,0 %
Yougoslavie	300'000	1'200'000	1'500'000	10,0 %
Allemagne	4'000'000	3'000'000	7'000'000	12,0 %
Japon	2'700'000	300'000	3'000'000	4,0 %
Italie	300'000	100'000	400'000	1,0 %
France	250'000	350'000	600'000	1,5 %
Royaume-Uni	326'000	62'000	388'000	0,8 %
États-Unis	300'000	-	300'000	0,2 %
Chine	Entre 6 000 000 et 20 000 000			

* Dont 3 millions de Juifs

Source : D'après Marc NOUSCHI, Bilan de la Seconde Guerre mondiale, Le Seuil, 1996.

Les découvertes sur la radioactivité et le Projet Manhattan

C'est en 1896, dans les locaux du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qu'Henry Becquerel découvre la radioactivité naturelle. Dès lors, les découvertes se succèdent avec notamment Marie et Pierre Curie qui mettent en évidence deux éléments nouveaux très radioactifs : le polonium et le radium. Puis, les travaux d'Ernest Rutherford (proton), James Chadwick (neutron) ainsi que Irène Curie et son mari Frédéric Joliot (radioactivité artificielle en 1934) sont des avancées majeures vers la découverte de la fission et du formidable dégagement d'énergie qu'elle produit. Ces dernières seront découvertes principalement par les efforts conjugués d'Enrico Fermi, Otto Hahn, Lise Meitner, Frédéric Joliot, Lew Kowarski et Hans Halban.

Au début de la Deuxième Guerre mondiale, de nombreux scientifiques, effrayés par le nazisme et les potentiels projets de bombe atomique, émigrent aux Etats-Unis. En 1939, quelques scientifiques de renoms, dont Albert Einstein (démontra en 1905 la théorie de la relativité, le fameux E=mc2), rédigent une lettre au président Franklin Roosevelt lui indiquant la possibilité que l'Allemagne nazie se dote d'une arme atomique. Le 6 décembre 1941, convaincu par ce texte le président des Etats-Unis lance officiellement un programme secret de recherche sur la fission nucléaire afin de mettre au point l'arme nucléaire : le projet Manhattan. Il débute à Los Alamos au Nouveau Mexique et est dirigé par le physicien américain Robert J. Oppenheimer. Après quatre années de recherches, la première bombe atomique, Gadget, est conçue et explose, le 6 juillet 1945, en plein désert du nouveau Mexique. Un énorme champignon de fumée se forme alors, montant à plus de 15 km de haut. Certains auteurs rapportent qu'Oppenheimer s'entendit alors murmurer : « Je suis devenu la Mort, le destructeur des mondes ».

Le Général Leslie Groves, à gauche, chef militaire du Projet Manhattan. A droite, le Professeur Robert Oppenheimer, directeur scientifique du projet.

Le programme mobilise, durant la Seconde Guerre mondiale, militaires, scientifiques, ingénieurs et ouvriers par milliers pour concevoir la bombe atomique. Deux types de bombes sont fabriqués : l'un (Little Boy, ci-contre), à l'uranium enirchi, dont un spécimen explosera au-dessus d'**Hiroshima** ; l'autre (Fat Boy), au plutonium, à l'origine de la destruction de Nagasaki le 9 août 1945.

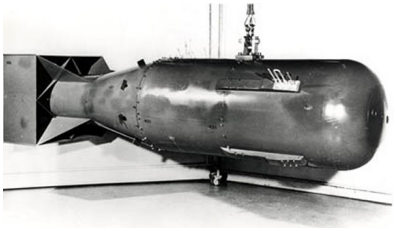

La mise au point de la bombe atomique et la puissance dévastatrice qu'elle peut engendrer est à l'origine d'une nouvelle doctrine stratégique, celle de la dissuasion nucléaire. Depuis lors, on ne peut que s'interroger : est-ce que la bombe atomique est un instrument de la paix mondiale ou outil de terreur à grande échelle.

Les premiers détenteurs de la bombe nucléaire

16 juillet 1945 : Les Etats-Unis expérimentent leur premier engin nucléaire sur leur base d'essais du Nouveau-Mexique, à Alamogordo. Puis, les 6 et 9 août 1945, il détruisent les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki.

29 août 1949 : L'Union soviétique réalise sa première explosion nucléaire expérimentale à Semipalatinsk (Kazakhstan).

3 octobre 1952 : La Grande-Bretagne fait exploser sa première bombe nucléaire à l'ouest de la l'Australie.

15 octobre 1954 : La Chine réalise son premier essai nucléaire dans la région du Lob-Nor, au Sinkiang.

13 février 1960 : La France fait exploser sa première bombe nucléaire à Reggane, au Sahara.

18 mai 1974 : L'Inde réalise son premier tir nucléaire sur le site de Thar.

Bombardement d'Hiroshima

Le 6 août 1945, 8h15 : la première bombe atomique de l'Histoire est larguée sur la ville japonaise d'Hiroshima par un appareil américain de type B-29 baptisé « Enola Gay ». L'explosion se produisit à 580 mètres au-dessus de la ville. A l'hypocentre, la température atteignit les 3'000-4'000 degrés pendant une seconde environ. En cet endroit, tout fut vaporisé. Les gens qui se trouvaient au centre de l'explosion se consumèrent intégralement et, dans certains cas, imprimèrent leur silhouette sur des parois restées debout et qui les avaient protégés un instant de la radiation thermique. Dans une circonférence d'un demi-kilomètre autour du point d'impact, 90 % des personnes succombèrent instantanément.

Perçue dans un périmètre de 40 kilomètres, une onde de choc cataclysmique détruisit la ville. Suivirent des tempêtes de feu attisées par des vents dépassant les 250 km/h, tandis que l'échauffement du sol excédait les 1 000 degrés.

Le verre et l'acier fondaient, l'asphalte brûlait. Selon des estimations prudentes, le nombre de morts était d'au moins 45'000 à la fin de la première journée. Après l'explosion, une pluie noire, poisseuse et huileuse s'abattit sur Hiroshima. Cette « retombée » nucléaire se forma lors du refroidissement de la boule de feu sous l'effet de la condensation de l'eau autour des particules radioactives. Cette eau radioactive adhérait à la peau et aux vêtements des victimes. Le bilan des morts atteignit les 136'000 au cours des mois qui suivirent. Aujourd'hui encore, certains survivants sont atteints de cancer et en meurent - et cela bien que plus d'un demi-siècle se soit écoulé depuis leur exposition au rayonnement nucléaire.

source : http://www.lawbuzz.com/tyranny/snow_falling/hiroshima.htm

Une bombe conventionnelle d'une tonne aurait détruit toutes les structures en bois dans un rayon de 40 mètres. A Hiroshima, la bombe "Little Boy" détruisit tout dans un rayon de deux kilomètres. Sur les 76'000 bâtiments que comptaient la ville 62,9 % furent détruit et uniquement 8 % n'eurent pas de dommages.

Texte adapté de Une ombre comme seul trace, Arte, http://www.arte.tv/fr/histoire-societe/archives/Hiroshima--/935740,CmC=935562.html

Le manifeste Russel - Einstein

Dans les années 1950, la situation mondiale paraissait extrêmement tendue. Dans le cadre de la Guerre froide, la mise au point de la bombe atomique par les États-Unis et l'Union soviétique marquait le début de la course aux armements nucléaires. C'est dans ces circonstances qu'en juillet 1955, onze personnalités de renom signaient un manifeste, connu depuis sous le nom de manifeste de Russell - Einstein. Outre le philosophe et logicien britannique Bertrand Russell et le physicien allemand Albert Einstein, on comptait, parmi les signataires, le physicien britannique d'origine polonaise Joseph Rotblat, le physicien d'origine allemande Max Born, et le physicien français Frédéric Joliot-Curie. Aux yeux de Russell, la communauté scientifique devait se préoccuper activement des dangers que présentaient pour l'humanité certaines applications de ses travaux.

Le manifeste proposait notamment d'organiser une conférence mondiale de scientifiques dans le but d'alerter les politiques sur les dangers, pour l'humanité tout entière, du développement d'armes de destruction massive. C'est deux ans après, en juillet 1957, que se déroulera cette conférence, à Pugwash (Nouvelle-Ecosse, Canada). Les vingt-deux participants venaient de dix pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique, la Chine et la Pologne. Ils se répartirent en trois comités afin d'étudier les thèmes suivants : les risques afférents aux utilisations pacifique et militaire de l'énergie atomique, le contrôle des armements nucléaires et la responsabilité sociale des scientifiques. Le mouvement Pugwash réussit donc à réunir des scientifiques et des non-scientifiques de l'Est comme de l'Ouest, créant des voies de communication indirectes qui ont contribué à la conclusion d'accords importants.

Cette date marque la naissance du mouvement Pugwash, qui interviendra en maintes occasions pendant la Guerre froide, et qui poursuit ses actions jusqu'à nos jours. Joseph Rotblat, cofondateur puis président de Pugwash et le mouvement Pugwash furent lauréat du prix Nobel de la Paix en 1995. Cette organisation, dont l'un des sièges est à Genève, réussit à organiser d'innombrables réunions entre scientifiques des deux Blocs qui jouèrent un rôle souvent décisif dans la conclusion des traités internationaux tels que le Traité de Moscou portant interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, la Convention de 1971 portant interdiction des armes biologiques ainsi que dans le Traité de limitation de la course aux armements nucléaires SALT I de 1972. Si dans un premier temps le mouvement Pugwash ne rassemblait que des représentants des sciences dites naturelles il s'élargit bientôt à des juristes et à des spécialistes des sciences humaines et constitua un des creusets d'où émergea une recherche interdisciplinaire pour la paix.

Le Pacifisme et le développement conventionnel du mouvement contra bellum

Les conflits modernes sont devenus des guerres totales et peu à peu se dessine la nécessité de fonder une institution universelle garantissant la paix, régie par des valeurs communes et mettant fin à la « jungle » des relations internationales.

Les plans de « paix perpétuelle et universelle »

Depuis le Moyen Age, de nombreux juristes ont eu le projet d'établir une organisation internationale. Parmi eux, figure Pierre Dubois (1250-1320) qui propose de créer une Fédération des Etats chrétiens. Mais il faut attendre le XVIIIème siècle pour voir naître un grand mouvement humanitaire plus ou moins susceptible d'être pris en considération par les hommes politiques. L'abbé de Saint-Pierre présente en 1713 un projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe. La première condition de la paix doit, selon lui, être la constitution d'une « Société Permanente » comprenant vingt-quatre signataires d'un traité se basant sur le statu quo c'est-à-dire qu'aucun territoire ne doit être démembré ou subir une quelconque modification. Ce qui est intéressant de noter, c'est qu'il prévoit -déjà à l'époque- un système d'arbitrage et de sanctions : « la grande Alliance armera et agira contre celui qui entre en guerre indûment ».

Un plan de « paix perpétuelle et universelle » est aussi envisagé par le célèbre économiste et juriste anglais Jeremy Bentham (1748-1832) pour qui l'origine de la guerre est la rivalité commerciale. Ce plan condamne le système colonialiste mais fait aussi et surtout appel à une limitation des armements. Il met à la tête de son Assemblée des Nations une Cour de justice et un Congrès de la Paix. Il crée un tribunal arbitral et use de la presse et des moyens appelés plus communément « la propagande » pour « assouplir les esprits » et atténuer les querelles. Il insiste enfin pour que la diplomatie secrète soit supprimée car contraire aux intérêts de la liberté et de la paix. Ces deux plans de paix sont particulièrement intéressants en ce sens qu'ils comportent déjà toutes les institutions que l'on s'est efforcé de réaliser plus tard.

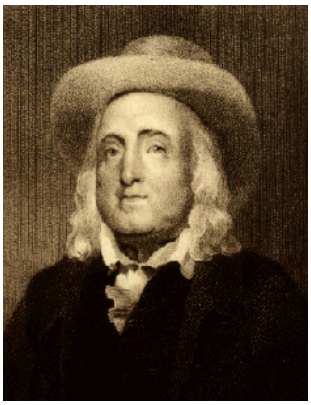

Jeremy Bentham

source:http://www.blupete.com/Literature/Biographies/Philosophy/Bentham.htm

L'arbitrage moderne

Le XIXème siècle inaugure le règlement pacifique des différends et connaît un développement croissant de l'arbitrage. Parmi les points de départ de l'arbitrage moderne, figurent le traité de Jay de 1794 - signé par la Grande Bretagne et les Etats-Unis - qui met en place un processus de règlement des conséquences de la guerre d'indépendance américaine et qui précise surtout que la guerre doit être l'ultime recours. S'en suit l'affaire de l'Alabama, souvent citée comme la procédure d'arbitrage international la plus importante du XIXème, peut être parce qu'elle prend place dans le premier véritable tribunal d'arbitrage.

L'affaire de l'Alabama

L'origine du différend remonte à la guerre de Sécession qui mit aux prises les Etats du Sud à ceux du Nord des Etats-Unis entre 1861 et 1865. A l'issue du conflit qui vit les Etats du Nord l'emporter, le gouvernement américain accusa la Grande-Bretagne d'avoir laissé construire dans ses ports des navires livrés aux Sudistes. Ces navires causèrent d'énormes dégâts au commerce nordiste. L'un d'eux, l'Alabama, avait été particulièrement redoutable, poursuivant, pillant puis coulant de nombreux bateaux. Une fois la guerre terminée, les Etats-Unis réclamèrent des dommages et intérêts au gouvernement britannique. A la suite du traité de Washington de 1871 et après plusieurs années de discussions et de négociations, le conflit fut soumis à un arbitrage international.

Le tribunal siégea à Genève en décembre 1871. Le Conseil d'Etat genevois mit à disposition la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où fut signée, le 22 août 1864, la Convention de Genève qui donna naissance à la Croix-Rouge. L'arbitrage fut rendu le 14 septembre 1872. L'Angleterre fut condamnée au paiement de 15 millions et demi de dollars-or pour avoir manqué à ses obligations internationales de stricte neutralité durant la guerre de Sécession. A la suite de cette affaire, la Suisse accueillit un certain nombre de procédures importantes visant à régler des différends internationaux et commerciaux.

Le nom de l'Alabama a été donné à cette emblématique salle de l'Hôtel-de-Ville pour rappeler qu'y siégea le tribunal arbitral

Source: http://www.geneve.ch/chancellerie/alabama/salle.html

1867 : Le Congrès de la paix et de la liberté

En 1867, dans la grande salle du Bâtiment électoral (situé à la place de l'actuel Uni Dufour), près de 6'000 personnes se réunirent en un congrès pour la paix et la liberté. Ce congrès avait pour but de déterminer les conditions politiques et économiques de la paix entre les peuples, et en particulier d'arriver à l'établissement des « Etats-Unis d'Europe ». A l'initiative d'un publiciste, Charles Lemonnier et d'un groupe de français, l'idée de ce congrès avait été lancée quelques mois plus tôt, en avril 1867, alors que la tension entre la France et la Prusse était si forte que l'on craignait que la guerre n'éclate entre ces deux Etats. Pour les initiateurs, ce congrès devait constituer la base d'une démocratie européenne. Au terme des débats, les congressistes fondent la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Un autre genevois, **Elie Ducommun**, dédiera son oeuvre à la promotion de la paix dans le monde.

Elie Ducommun (1833 – 1906)

Né à Genève le 19 février 1833 d'un père horloger originaire du canton de Neuchâtel, Elie Ducommun étudie à l'Académie de Genève puis devient précepteur dans une famille de la Saxe de 1850 à 1853. A son retour à Genève, il est enseignant pendant deux ans, puis, en 1855, il commence une carrière de journaliste et d'éditeur à la Revue de Genève. En 1865, il se rend à Berne où il créera plusieurs journaux dont la feuille d'information Les États-Unis d'Europe, publiée par la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Elie Ducommun sera aussi traducteur de la Chancellerie fédérale, secrétaire de la Compagnie de fer Jura-Simplon et membre fondateur à Genève, en 1867, de la Ligue de la paix et de la liberté. En 1891, il est choisi pour diriger le Bureau international de la paix (fondé en 1891), dont le siège est établi à Berne. Il accepte, à la condition de servir sans rétribution et uniquement par idéalisme. Organisateur né, il est en contact avec toutes les sociétés de la paix et avec le Congrès international de la paix. En 1902, il obtient le prix Nobel de la paix, en compagnie du suisse Charles Alfred Gobat.

1891 : Le Bureau International de la Paix

Fondé en 1891, le Bureau International pour la Paix est la plus ancienne et la plus vaste des fédérations internationales pour la paix. L'organisation a reçu, en 1910, le Prix Nobel de la Paix . Sa principale activité à l'origine a été de promouvoir la résolution pacifique des conflits internationaux en coordonnant les activités des différentes associations oeuvrant pour la paix. Son siège était à Berne mais en raison du siège de la Société des Nations situé à Genève, le Bureau déménagea en 1924 dans la cité de Calvin. Il agit comme un trait d'union entre les différentes organisations pacifistes nationales et internationales mais aussi entre ces dernières et les entités gouvernementales et intergouvernementales, tout en respectant son principe directeur de non-alignement. Aujourd'hui les principaux axes de son programme sont le désarmement, la sécurité humaine et l'éducation à la paix dans une plus large mesure.

➥ www.ipb.org

Prix Nobel de la Paix

C'est à un magnat de l'industrie suédoise, Alfred Nobel (1833 - 1896), que l'on doit le prix Nobel de la Paix. A la tête d'un empire industriel, célibataire et sans enfants, il rédige un testament dans lequel il est stipulé que sa fortune soit consacrée à la création d'un fonds qui récompenserait tous les ans ceux qui « durant l'année précédente, auraient apporté à l'Humanité les plus grands bienfaits ». Par ce testament, il établit cinq prix dans les domaines de la physique, la chimie, la médecine, la littérature et la paix. Le Prix Nobel de la Paix est destiné « à la personnalité qui aurait le plus ou le mieux contribué au rapprochement des peuples, à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, à la réunion et à la propagation des congrès pour la paix ». Henry Dunant et Frédéric Passy ont reçu conjointement le premier Prix Nobel de la Paix, en 1901. L'année suivante, se furent Elie Ducommun et Charles Gobat, secrétaires du Bureau international permanent de la paix.

➥ http://www.nobel-paix.ch/

Les premières conventions multilatérales

La seconde moitié du XIXème siècle connaît aussi l'établissement des premières conventions multilatérales. D'une part, sous l'égide d'Henri Dunant, fondateur de la Croix Rouge, quatorze pays signent en 1864 une première convention sur la protection des soldats blessés ou malades. D'autre part, en 1868, ce seront vingt-six Etats qui se réunissent pour la première fois à La Haye pour chercher le moyen de maintenir la paix dans le monde. Toutes les nations européennes y sont présentes en plus de la Chine, le Japon, la Perse et les Etats-Unis d'Amérique. A la base, ce mouvement vient du Comte Mouraviev, alors ministre des Affaires Etrangères du Tsar Nicolas II.

source : www.wienerzeitung.at/bilder/dossier/dunantbg.jpg

Il propose d'étudier la limitation des armements et encourage le recours à la médiation et à l'arbitrage afin d'instaurer une paix durable, affirmant que la course aux armements absorbe les forces et les économies des Etats. Pour la première fois, un organisme non ad hoc est prévu : la Cour Permanente d'arbitrage de La Haye. Mais en réalité, le Tsar recherche une sorte de moratoire en attendant de rattraper le niveau des autres puissances. Cette première conférence a été un échec du fait, en partie, de la résistance allemande. Il s'en suivi la guerre des Boers puis la guerre russo-japonaise.

A l'instigation du président américain Théodore Roosevelt, une seconde conférence de La Haye se réunit en 1907. Il en résulte une deuxième convention sur l'interdiction du recours à la force pour recouvrir les dettes contractuelles, codifiant les règles du droit international en temps de paix et en temps de guerre, les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres. Elle fixe donc la conduite de la guerre mais aussi les modalités d'entrée en guerre et de retour à la paix. La déclaration de guerre doit ainsi être précédée d'un ultimatum avec délai, lancé après la mobilisation des combattants. Ces derniers doivent impérativement porter un signe distinctif visible et combattre ouvertement, l'espionnage étant condamné. Mais les grandes questions telles que la limitation des armements et la soumission totale à l'arbitrage se heurtent à la résistance de plusieurs pays.

Conférence de La Haye de 1907
source:http://www.cg47.fr/html/archives_nouveau_Site/histoire/Fallieres_centenaire/caricatures/photo/politique_internationale_01.jpg

Une évolution parallèle et intéressante du côté des conférences panaméricaines a débouché sur les traités Bryan : les parties s'engagent à renoncer au recours aux armes pendant qu'une commission d'enquête se saisit de l'affaire et présente un rapport. Malgré toutes ces initiatives, on assiste quand bien même aux réactions en chaîne de 1914. Néanmoins, c'est pendant cette période de la Grande Guerre que de nombreuses réflexions sur l'après-guerre voient le jour, surtout en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.

Création d'un système de sécurité collective : la SDN voit le jour à Genève

Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'**idéalisme porté par le président américain Woodrow Wilson**, le Canadien Raoul Dandurand et le Français Léon Bourgeois a donné naissance, en 1919, au pacte de la Société des Nations, organisation à vocation universelle de promotion de la paix par le droit. Quatre grands principes président au pacte : le désarmement, le règlement pacifique des différends et la sécurité collective. Ses piliers fondamentaux : l'universalité de la Société et un Secrétariat permanent dont les membres doivent se réunir périodiquement en conférence internationale.

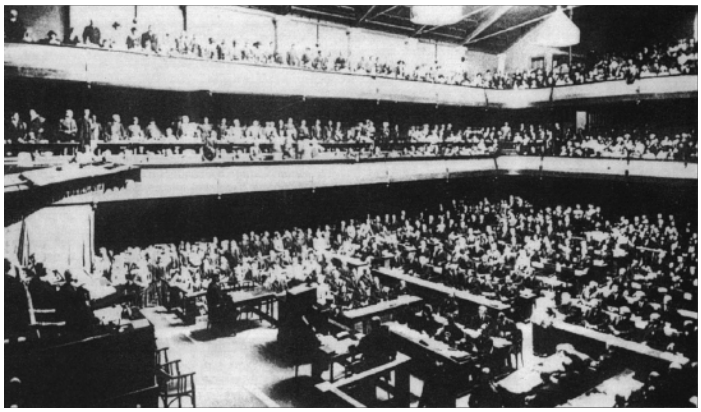

Première séance de la SDN à Genève, 1920
source:http://www.persee.fr/showPage.do?pageId=mat_0769-3206_1994_num_36_1_T1_0012_0000&urn=mat_0769-3206_1994_num_36_1_402663

L'idéalisme wilsonien

L'idéalisme wilsonien correspond à la conception des relations internationales inspirée par les 14 points prononcés par le président américain dans son discours du 8 janvier 1918, introduisant l'idée d'une Société des Nations. Cette doctrine consacre la fin d'une longue politique de non - interventionnisme des USA dans les affaires du monde et notamment de l'Europe et la volonté de préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de toutes les nations, grandes et petites. On opposera souvent les idéalistes aux réalistes.

Les 14 points de Wilson

- négociations de paix publiques
- liberté de navigation maritime
- liberté de commerce international
- limitation concertée des armements
- règlement impartial des questions coloniales
- évacuation de la Russie
- évacuation et restauration de la Belgique
- retour de l'Alsace-Lorraine à la France
- rectifications des frontières italiennes selon les limites des nationalités
- indépendance des peuples de l'Empire austro-hongrois
- évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro
- limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques
- création d'un état polonais avec libre accès à la mer
- création d'une société des nations

Wilson, Dandurand et Bourgeois

sources :
www.whitehouse.gov/history/presidents/ww28.html.
www.answers.com/topic/raoul-dandurand.
www.search.com/reference/L%C3%A9on_Bourgeois.

L'article 14 du pacte prévoit la mise en place d'une Cour permanente de Justice internationale, organisme judiciaire et non plus arbitral. Cette institution suscite donc une grande espérance ; elle est la première organisation internationale politique universelle dont le mandat combine l'objectif de la sécurité collective à celui de la coopération dans des domaines spécialisés tels que l'économie et l'humanitaire.

Malheureusement, la SDN est un échec car il sera permis à tous les membres, après un préavis, de se retirer de la Société. Désormais ni les sanctions ni les obligations ne retiennent les membres. L'organisation devient une sorte d'association libre dont l'autorité ne s'étend qu'à ses membres, lesquels peuvent se libérer s'ils le souhaitent, d'engagements trop encombrants. Il en a été ainsi suite à la crise de Mandchourie (1932) suivie de la crise d'Ethiopie (1936) qui n'ont fait que plonger la Société dans un irrésistible déclin ponctué par l'annexion ou le démembrement d'un certain nombre de ses Etats-membres. Le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale scelle son échec définitif.
En somme, la grande lacune de la Société des Nations a été de ne pas condamner la guerre et de ne pas vouloir sa prohibition totale.

p. 60

Extraits de Tintin et le lotus bleu d'Hergé, Casterman, Paris, 1946, pages 22 et 60

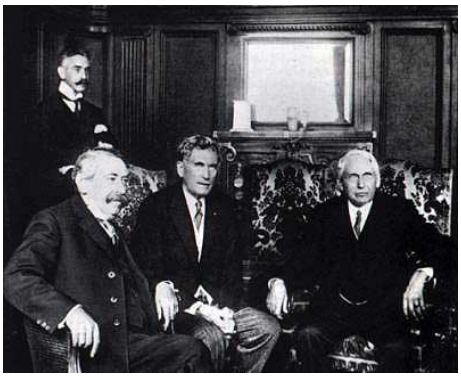

Aristide Briand (à gauche) et Frank Kellogg (à droite) en 1928

source : http://www.willy-brandt.org/bwbs_biografie/Briand-Kellogg_Pact_B985.html

Les Etats membres sont réticents vis-à-vis du désarmement (défini à l'époque comme une limitation de l'armement) et le perçoivent comme un élément de vulnérabilité. C'est pourquoi un traité d'assistance mutuelle est signé en 1923 afin de garantir la sécurité de chaque Etat après un désarmement et constituer une sorte de bouclier. Même si ce traité s'est soldé en échec, il demeure néanmoins intéressant pour ses idées qui, jusqu'à nos jours, perdurent.
Puis, s'en suit le Pacte Briand-Kellogg (aussi appelé Traité de Paris) signé en 1928 par les ministres des Affaires Etrangères de tous les pays, y compris le Reich. Tous les Etats prennent l'engagement de renoncer à la guerre en tant qu'instrument de politique internationale. Ce pacte comprend deux articles importants : le premier formule la condamnation du recours à la guerre et le second l'obligation d'un règlement pacifique des différends. Ce traité a une portée juridique discutable et c'est ce qui explique tant de succès dans les signatures ; c'est une déclaration de principe avec, certes, une obligation juridique mais sans mécanisme contraignant de sanctions.

Après une courte embellie globale, on assiste après le crash financier de 1929 et les différentes crises que la Société des Nations a dû affronter, à une rapide dégradation du climat international. Les années trente inaugurent une période de morosité totale. L'espoir se tourne alors vers la première Conférence sur le Désarmement de Genève de 1932 à 1934 qui propose, en plus de la limitation de l'armement dans certains domaines, la mise sur pied d'une police internationale qui puisse prévenir la guerre et assister les victimes. Dans l'article 23 du Pacte de la S.D.N., ce sont les membres eux-mêmes qui chargent cette dernière d'exercer un contrôle général du commerce des armes et des munitions. Seules les grandes puissances seraient autorisées à produire des armes mais à condition de les mettre à disposition de le Société des Nations.
Par ailleurs, certaines questions demeurent : comment définir une agression ? Et qui aurait la compétence de déterminer l'agresseur ?
La France propose un projet de définition selon lequel cinq types d'action font une agression : la déclaration de guerre contre un pays, l'invasion sans déclaration de guerre, les bombardements par terre, air et mer, les troupes qui se rendent sur un territoire sans y être invitées et enfin le blocus naval.

Affiche de la Société des Nations pour le désarmement, 1932

source : perso.orange.fr/memoire78/images/edg14.jpg

La Russie, néanmoins, va signer en 1933 à Londres un pacte de définition de l'agression, hors du cadre de la Société des Nations, qu'elle veut incorporer au projet français pour avoir une base objective de conduite.

La Charte de San Francisco

Malgré toutes ces idées de non agression, la Seconde Guerre mondiale a lieu. C'est une guerre qui reste malgré tout classique : invasion de la Pologne par l'Allemagne, déclaration de guerre de la France et de la Grande-Bretagne montrent que le recours à la guerre est encore admis.
La Charte de l'Atlantique pose, au lendemain des hostilités, les bases d'une nouvelle tentative de paix future. A la Conférence de Dumbarton Oaks et, surtout à la réunion plénière de San Francisco de 1945, assistent près de quarante-sept nations. Le but demeure le même : maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme à la création de la S.D.N. ou à la signature du pacte Briand-Kellogg, la guerre est officiellement réprouvée et condamnée. L'égalité de toutes les Nations Unies est proclamée et les méthodes préconisées par la S.D.N. sont désormais abandonnées : les décisions peuvent être prises par une majorité et non plus à l'unanimité.

Conférence de Dumbarton Oaks, 1944

source : http://www.nau.edu/~cline/speccoll/exhibits/belknap/photos/wh2.html

De plus, un Conseil de sécurité, composé de onze membres (depuis 1966, il y a 15 membres), dont les cinq pays sont permanents (Etats-Unis, Grande Bretagne, URSS, France et Chine), assume la responsabilité du maintien de la paix. Il a la haute main sur les décisions, acquises par un vote affirmatif de sept membres, y compris les voix, à la condition qu'elles soient unanimes, des membres permanents qui ont le droit de veto.

Cérémonie de signature de la Charte des NU à San Francisco, 1945

source : http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p18.html

La Charte de San Francisco prévoit aussi des sanctions autres que morales, comme l'interruption des relations économiques, diplomatiques et des moyens de communication. Le Conseil peut, s'il le faut, faire appel aux forces aériennes, maritimes et terrestres nécessaires au maintien de la sécurité internationale.
Ainsi, la souveraineté des Etats se voit remise en question pour la première fois. Les principaux éléments de l'architecture de la Charte des Nations Unies sont l'article 2 § 4 qui interdit formellement le recours à la force (ce n'est plus la guerre qui est en cause mais directement la force), l'article 51 sur la légitime défense individuelle ou collective.